

RCS : BOBIGNY

Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 04254

Numéro SIREN : 399 402 965

Nom ou dénomination : OREFI ORIENTALE ET FINANCIERE

Ce dépôt a été enregistré le 09/12/2020 sous le numéro de dépôt 36796

OREFI, Orientale et Financière

Société par actions simplifiée au capital de 504 994 €

Siège social : 249, avenue du Président Wilson 93210 LA PLAINE SAINT DENIS

399 402 965 R.C.S. BOBIGNY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2020

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt, et le quinze juillet, à douze heures,

Les associés de la société OREFI se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président en date du 7 juillet 2020.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires et que chaque membre de l'Assemblée a émargée en entrant en séance.

Monsieur Jacques-Antoine GRANJON, en sa qualité de Président, préside la séance.

Monsieur Eric TURCON est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les sociétés TETRA AUDIT et CEECA, Commissaires aux Comptes titulaires, régulièrement convoqués par lettres remises en main propre sont absents et excusés.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation,
- la liste des associés, les pouvoirs des associés représentés, et la feuille de présence,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- les rapports de gestion du Président,
- les rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés,
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
- le texte des résolutions soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et aux Commissaires aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes.
 - Questions diverses,
 - Pouvoirs pour formalités.
-

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société CEECA représentée par Monsieur Bruno LE MENTEC arrive à expiration ce jour, décide de le renouveler dans sa fonction pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se réunira en 2026 sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale, prenant acte que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Stéphane DEMORY arrive à expiration ce jour, décide de ne pas le renouveler conformément aux statuts et à l'article L.823-1 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Le Président
M. Jacques-Antoine Granjon